

Click to verify



Convention collective bois et scierie pdf

Version PDF Synthèse + Texte intégral 1,90 € HT 2,00 € TTC Licence officielle DILA - Legifrance Synthèse + Texte intégral actualisé Version à jour 21/05/2025 En savoir plus ? Version Livre Livre + PDF 18,90 € HT 19,94 € TTC Broché, format A5 (21 x 14,8 cm) + PDF Version à jour 21/05/2025 Personnalisation offerte * Livraison estimée : Mar. 27 Mai
 » Que contient la synthèse ? Vous y retrouvez les dispositions conventionnelles suivantes et garanties à jour : Le champ d'application La durée et le renouvellement de la période d'essai Les grilles de salaire Les primes et indemnités Les congés payés Le compte épargne-temps La formation professionnelle La maternité Les arrêts maladie Le régime de prévoyance Le régime de frais de santé La retraite Le délais de préavis de rupture du contrat de travail Les classifications des emplois La convention collective nationale du Travail mécanique du bois, des scieries, du négoce et de l'importation des bois s'identifie grâce aux numéros de brochure 3041 et IDCC 158. Elle régit les relations de travail entre les employeurs et les salariés relevant du champ d'application de ladite convention. Les dispositions conventionnelles complètent les dispositions légales en fixant des dispositions spécifiques. Liste des métiers correspondants Produits de la scierie, fabrication de parquets, emballage en bois, fabrication articles de sport, fabrication articles de bureau, fabrication articles de broserie, commerce de gros de liège A titre d'exemple, la convention collective Travail mécanique du bois, des scieries, du négoce et de l'importation des bois s'applique aux entreprises dont l'activité principale est consacrée au pin maritime dans les zones de la forêt de Gascogne. Fabrication de parquets : Fabrication d'emballages industriels en bois, conditionnement de biens d'équipement ; Fabrication de palettes ; Fabrication de farine de bois ; Etc. A noter que l'attribution d'un code NAF/APE (cité ci-dessous) permet à une entreprise de rentrer dans le champ d'application de la convention collective Travail mécanique du bois, des scieries, du négoce et de l'importation des bois, et se voir appliquer les dispositions conventionnelles propres à celle-ci. La CCN Bois s'applique sur l'ensemble du territoire national métropolitain. En revanche, elle ne s'applique pas aux entreprises dont l'activité principale est consacrée au pin maritime dans les zones de la forêt de Gascogne. Liste des codes NAF correspondants 1610A, 1610B, 162ZZ, 1623Z, 1624Z, 1629Z, 3230Z, 3291Z, 3299Z, 3319Z, 4332A, 4391A, 4647Z, 4649Z, 4673A, 4753Z, 9529Z Catégorie Durée initiale Ouvriers 5 jours Collaborateurs Comptable industriel ou commercial 2e degré ; Chef d'atelier ; Contremaître 2e catégorie ; Chef de chantier ; Acheteur réceptionnaire, 2 mois Autres collaborateurs 1 mois Cadres 3 mois Niveau Durée initiale I et 2 I 1 mois 3 et 4 2 mois 5 3 mois Dans l'hypothèse où certaines de ces durées sont plus courtes que celles prévues par la loi, il convient d'appliquer les dispositions légales de l'article L. 1221-19 du Code du travail qui sont d'ordre public, à savoir : Catégorie Durée initiale Ouvriers, Employés 2 mois TAM 3 mois Cadres 4 mois Ne prenez pas de risques Les informations suivantes sont données à titre informatif. Seules les dispositions contenues dans notre synthèse téléchargeable sont toujours garanties à jour par nos juristes. Durée Annuelle 1600 heures Hebdomadaire 35 heures Dispositions applicables Contingent annuel d'heures supplémentaires ● 180 heures pour l'ensemble des salariés (sauf cadres dirigeants, cadres non dirigeants soumis à un forfait annuel en heures ou en jours). ● 130 heures en cas de modulation Majoration de salaire Pour les 4 premières heures supplémentaires Entreprises de moins de 20 salariés : 12,5 %. Entreprises de plus de 20 salariés : 25 %. Pour les 4 heures supplémentaires suivantes 25 % Pour les heures suivantes 50 % Autres contreparties Remplacement du paiement des heures supplémentaires et des majorations afférentes par un repos dit « compensateur de remplacement » pris en demi-journée ou journée entière au choix du salarié. Dispositions applicables Durée annuelle 1600 heures Durée hebdomadaire 35 heures Période de référence Tout ou partie de l'année. Amplitude de la modulation (durée hebdomadaire maximale) ● 44 heures sur une période de 12 semaines consécutives ; ● 48 heures / semaine. Rémunération Lissée sur la base de l'horaire moyen. Dispositions applicables Périème 2 personnes au minimum Durée maximale 12 semaines Délai de prévenance 1 semaine en cas de modification des horaires du cycle. Rémunération Lissée sur l'année. Dispositions applicables Durée quotidienne minimale ● 3 heures consécutives. ● 1 heure pour les travaux d'entretien, de maintenance ou de surveillance. Délai de prévenance 7 jours au moins en cas de modification des horaires, ou si le salarié est concerné par des heures complémentaires. Heures complémentaires Durée ● minimale : 2 heures continues. ● maximale : 1/3 de la durée prévue au contrat de travail. Majoration 25 % pour chaque heure effectuée au-delà du 1/10 de la durée prévue au contrat de travail. Dispositions applicables Bénéficiaires Salariés assurant ; La maintenance curative ; La régulation des séchoirs ; La sécurité. Délai de prévenance ● 15 jours à l'avance ● 1 jour franc en cas de circonstances exceptionnelles. Contreparties ● Indemnité forfaitaire d'un montant égal à 1,5 fois le minimum garanti (soit la valeur du SMIC horaire en vigueur lorsque débute l'astreinte). ● Majoration à hauteur de 25 % pour les astreintes effectuées les dimanches et jours fériés. La convention collective Travail mécanique du bois, des scieries, du négoce et de l'importation des bois prévoit pour les ouvriers, que les heures effectuées au-delà de 10 heures par jour sont majorées à hauteur de 15 %. Travail exceptionnel la nuit, les jours fériés, le dimanche La CCN Bois prévoit une majoration de 100 % des heures travaillées la nuit (entre 22 heures le soir et 5 heures du matin), des jours fériés et le dimanche, et ce, sans cumul avec les heures supplémentaires, pour les ouvriers et les collaborateurs. Ne prenez pas de risques Les informations suivantes sont données à titre informatif. Seules les dispositions contenues dans notre synthèse téléchargeable sont toujours garanties à jour par nos juristes. Période de référence Durée 1er mai au 31 octobre 2 jours et demi / mois de travail effectif. Motif de l'absence Conditions d'octroi Durée de l'absence Mariage ou PACS du salarié ou PACS du salarié AMoins 1 an d'ancienneté 3 jours Décès du conjoint, du père, de la mère, de l'enfant Dispositions générales : au moins 1 an d'ancienneté. 1 jour Secteur du négoce et de l'importation des bois 2 jours Décès du beau-père, de la belle-mère Au moins 1 an d'ancienneté 1 jour Décès du frère, de la sœur Secteur du négoce et de l'importation des bois : au moins 1 an d'ancienneté. 1 jour Dans l'hypothèse où certaines de ces dispositions sont moins favorables que la loi, il convient d'appliquer les dispositions légales de l'article L. 3142-4 du Code du travail qui sont d'ordre public, à savoir : Motif de l'absence Durée de l'absence Mariage ou PACS du salarié ou PACS du salarié AMoins 1 jour Naissance ou adoption d'un enfant 3 jours Décès d'un enfant 12 jours (*) Décès du conjoint ou partenaire du PACS ou du concubin 3 jours Décès du père ou de la mère 3 jours Décès du beau-père, ou de la belle-mère 3 jours Décès d'un frère ou d'une sœur 3 jours Survenue d'un handicap chez son enfant 5 jours (*) En cas de décès de l'enfant âgé de moins de 25 ans ou d'une personne de moins de 25 ans à sa charge effective et permanente, le salarié a droit à un congé supplémentaire dit congé de deuil de 8 jours. Congé pour conseil de révision La CCN Bois prévoit qu'un congé exceptionnel de 1 jour est accordé au salarié justifiant d'un moins 1 an d'ancienneté, pour conseil de révision. Congé supplémentaire d'ancienneté Catégorie Ancienneté Jours supplémentaires de congés Ouvriers, Collaborateurs Au moins 20 ans 1 jour A partir de 25 ans 2 jours A partir de 30 ans 3 jours Cadres (position II et III) 1 an de présence comme cadre 2 jours 3 ans de présence comme cadre 3 jours Compte épargne temps (CET) La convention collective Travail mécanique du bois, des scieries, du négoce et de l'importation des bois prévoit la possibilité, pour tout salarié ayant 1 an d'ancienneté dans l'entreprise, d'utiliser un compte épargne-temps (CET) si celui-ci est mis en place dans l'entreprise. Ne prenez pas de risques Les informations suivantes sont données à titre informatif. Seules les dispositions contenues dans notre synthèse téléchargeable sont toujours garanties à jour par nos juristes. Niveau Echelon Coefficient Salaire minimal mensuel Ouvriers I AB 100 1 748 € II C 105 1 749 € D 110 1 751 € III E 115 1 762€ F 125 1 775 € G 135 1 805 € IV H 150 1 821 € I 170 1 934 € J 200 2 125 € Personnel administratif, commercial et technique ACT 1 - 100 1 748 € ACT 2 1 110 1 751€ C 120 1 770 € ACT 3 1 135 1 805 € 2 150 1 821€ ACT 4 - 170 1 934 € ACT 5 1 190 2 057 € 2 210 2 181 € ACT 6 1 240 2 363 € 2 270 2 557 € ACT 7 1 320 2 880 € 2 370 3 208 € Agent de maîtrise AM 1 - 190 2 057 € AM 2 1 230 2 295 € 2 270 2 557 € AM 3 1 320 2 880 € 2 370 3 208 € Cadres C1 - 280 2 615 € C2 360 3 141 € C3 420 3 531 € C4 460 3 795 € C5 480 3 925 € C6 510 4 124 € C7 550 4 385 € C8 600 4 713 € Il est nécessaire de préciser que les montants précités s'appliquent seulement à certains secteurs d'activité relevant de la présente convention. Secteur de la broserie Niveau Echelon Coefficient Montant Ouvriers et collaborateurs I - 140 1 529 € 150 1 569 € 160 1 576 € II 175 - 1 597 € 185 € 195 € 202 € III 210 1 666 € 225 1 726 € 240 1 825 € IV 250 1 893 € 275 2 036 € V 310 2 332 € 320 2 470 € 360 2 688 € Cadres I A - 2 532 € B 2 960 € C 3 308 € II A 3 562 € B 3 725 € C 3 867 € III A 4 111 € B 4 404 € Ne prenez pas de risques Les informations suivantes sont données à titre informatif. Seules les dispositions contenues dans notre synthèse téléchargeable sont toujours garanties à jour par nos juristes. La convention collective Travail mécanique du bois, des scieries, du négoce et de l'importation des bois précise que la prime d'ancienneté s'applique à tous les salariés. Par ailleurs, cette convention collective précise que le montant de la prime est égale à la valeur d'un point par année civile d'ancienneté, la limite étant fixée à 15 années. Il est nécessaire de préciser que la valeur du point d'ancienneté a été fixée à 6,28 euros à partir du 1er novembre 2022. Secteur de la broserie La CCN Bois prévoit que la prime d'ancienneté, dans le secteur de la broserie, s'adresse aux ouvriers et ETAM ayant au moins 3 ans d'ancienneté. Le montant de la prime est fixée de façon forfaitaire dans la CCN Bois. Afin de visualiser le détail des montants relatifs à la prime d'ancienneté, vous pouvez vous référer au texte intégral de la convention collective Bois disponible en téléchargement au moment de votre achat. Indemnité de licenciement Catégorie Ancienneté Montant de l'indemnité Ouvriers Secteurs : - scierie ; - fabrication de parquets ; - fabrication de moulures ; - traitement des bois ; - sciures et farines de bois ; - fabrication d'articles de sport et d'articles de pêche en bois. Moins de 6 ans 1/4 du salaire mensuel par année d'ancienneté Au-delà de 6 ans 1/5 du salaire mensuel par année d'ancienneté Entre 11 ans et 25 ans ● 1/5 du salaire mensuel pour les 10 premières années. ● 1/10 du salaire mensuel pour les 10 premières années. ● 1/10 du salaire mensuel par an. De 15 ans à 25 ans Au minimum 8 heures de salaire par an (dans la limite de 170 heures) Collaborateurs Moins de 5 ans 1/4 du salaire mensuel par année d'ancienneté Au-delà de 5 ans 1/5 du salaire mensuel par année d'ancienneté De 11 ans à 30 ans ● 1/5 du salaire mensuel pour les 10 premières années d'ancienneté. ● 1/10 du salaire mensuel à partir de la 11e année d'ancienneté. Cadres Moins de 3 ans - Au-delà de 3 ans 1/5 du salaire mensuel jusqu'à 30 ans. Indemnité de départ à la retraite Ouvriers ; Collaborateurs La CCN du Travail mécanique du bois, des scieries, du négoce et de l'importation des bois prévoit les indemnités suivantes concernant les salariés relevant du secteur d'importation du bois : Conditions d'octroi Ancienneté Montant de l'indemnité Salarié âgé de 65 ans ou plus De 2 mois à 6 ans 1/10 de mois par année de présence De 6 ans à 10 ans 1/5 de mois pour les 10 premières années De 10 ans à 25 ans ● 1/5 de mois pour les 10 premières années ● 1/10 de mois à partir de la 11e année. Cadres Conditions d'octroi Ancienneté (en tant que cadre) Montant de l'indemnité Salarié âgé de 65 ans ou plus Entre 10 ans et 15 ans 50 % de l'indemnité ci-dessous. Au-delà de 15 ans 25 % de l'indemnité conventionnelle de licenciement. Indemnité de mise à la retraite Les dispositions conventionnelles de la CCN Bois, concernant les ouvriers et collaborateurs, sont les mêmes que pour l'indemnité de départ à la retraite. Gratification annuelle Bénéficiaires Conditions d'octroi Montant de la prime Ouvriers (secteur de l'emballage du bois) ● Au moins 3 ans d'ancienneté. ● Et faisant partie de l'effectif au 30 novembre. 1/47 des salaires effectifs bruts perçus du 1er janvier au 30 novembre. Travail en continu ou par poste Dispositions applicables Bénéficiaires Ouvriers Repos 30 minutes / jour, payées pour prendre un casse-croûte. Indemnité de panier ● 60 % de la rémunération horaire minimum obligatoire pour les postes de jour. ● 125 % de la rémunération horaire minimum obligatoire pour les postes de nuit. Majoration 15 % du salaire effectif pour la totalité des heures du poste encadrant 00h00 et pour toutes les heures avant 5 heures le matin ou après 22 heures le soir lorsque l'horaire habituel du poste oblige à travailler avant ou après ces heures. Ne prenez pas de risques Les informations suivantes sont données à titre informatif. Seules les dispositions contenues dans notre synthèse téléchargeable sont toujours garanties à jour par nos juristes. Catégorie Secteur Ancienneté Montant de l'indemnisation Ouvriers Scieries ; fabrique de parquets ; fabrique de moulures ; traitement de bois ; sciures et farines de bois ; articles de sport et de pêche en bois Au-delà d'1 an ● 75 jours à 80 % . ● A compter du 31e jour si 3 enfants à charge : 100 %. Après 3 ans ● 90 jours à 80 % . ● A compter du 31e jour si 3 enfants à charge : 100 %. Brosserie Moins de 2 ans ● 72 jours à 80 % . ● 75 jours à 80 % en cas d'AT. Au-delà de 2 ans ● 87 jours à 80 % . ● 90 jours à 90 % en cas d'AT. Collaborateurs Tous secteurs Au-delà d'1 an 75 jours à 80 % Au-delà de 3 ans 90 jours à 80 % Cadres Tous d'ans 1 et 3 ans ● les 3 premiers mois : 80 % . ● les 3 mois suivants : 50 %. Au-delà de 3 ans ● les 3 premiers mois : 100 % . ● les 3 mois suivants : 50 %. Par 5 années de présence Chaque période de 3 mois est augmentée de 1 mois à 100 % (maximum de 6 mois pour chaque période). Pour plus d'information, vous pouvez vous référer au texte intégral de la convention collective Bois disponible en téléchargement au moment de votre achat. Garantie d'emploi En cas de suspension du contrat de travail suite à une maladie, les collaborateurs bénéficient d'une protection de son emploi durant les périodes d'indemnisation. Pendant cette période, le collaborateur ne pourra pas être licencié. Dispositions applicables Bénéficiaires Collaborateurs Indemnisation Condition d'octroi Au moins 1 an d'ancienneté. Indemnité de maternité 50 % du salaire limité au plafond mensuel de la sécurité sociale. Réduction d'horaires (pas de réduction de salaire) Bénéficiaires Mécanographes. Durée 15 minutes le matin et l'après-midi. La convention collective Bois prévoit les dispositions suivantes concernant la formation professionnelles : Droit individuel à la formation (DIF) ; Périodes de professionnalisation ; Contrats de professionnalisation ; Validation des acquis de l'expérience (VAE) ; Entretien professionnel ; Passeport formation ; Bilan de compétences ; Tutorat ; Formation initiale minimale obligatoire (FIMO) et Formation continue obligatoire de sécurité (FCOS) pour les conducteurs routiers. Pour plus d'information, vous pouvez vous référer au texte intégral de la convention collective disponible en téléchargement au moment de votre achat. La convention collective Travail mécanique du bois, des scieries, du négoce et de l'importation des bois ne prévoit pas de dispositions concernant le régime de prévoyance. Dispositions applicables Bénéficiaires Salariés dont l'activité de l'entreprise relève du champ d'application de l'accord du 04 novembre 2015. Organisme assureur Prévias A l'initiative de l'employeur 1 et 2 Au moins 2 ans 1 mois A partir de 2 ans 2 mois 5 - 3 mois A l'initiative du salarié 1 et 2 - 1 mois 3 et 4 - 2 mois 5 - 3 mois Autorisation d'absence pendant le prévias La convention collective Travail mécanique du bois, des scieries, du négoce et de l'importation des bois accorde aux salariés, pendant le prévias, des autorisations d'absence pour rechercher un nouvel emploi. Ces heures d'absence sont rémunérées. Catégorie Motif de rupture Heures d'absence Ouvriers Licenciement 2 heures / jour Collaborateurs Licenciement ; démission 2 heures / jour (dans la limite de 50 heures / mois) Cadres Licenciement ; démission 50 heures / mois Inobservation du prévias La CCN Bois précise que lorsque la moitié de la durée du prévias est exécutée et que le salarié a retrouvé un emploi, celui-ci est dispensé de la seconde moitié du prévias. De même, la présente convention prévoit que la partie qui ne respecterait pas le prévias devra à l'autre partie une indemnité égale à la rémunération correspondant au prévias restant à courir. Départ à la retraite Catégorie Ancienneté Prévias Ouvriers (dispositions générales) - 1 semaine Collaborateurs - 2 mois Cadres Au moins 1 an 1 mois Au moins 2 ans 2 mois Au-delà de 2 ans 3 mois La CCN Bois ne prévoit, pour les salariés prenant leur retraite, aucune durée de prévias concernant le secteur de la broserie. Mise à la retraite Catégorie Ancienneté Prévias Ouvriers (dispositions générales) - 1 semaine Collaborateurs - 2 mois Cadres Au moins 1 an 1 mois Au moins 2 ans 2 mois Au-delà de 2 ans 3 mois La CCN Bois ne précise aucune durée de prévias concernant le secteur de la broserie, dans ce cas là il convient de se reporter à la jurisprudence existante en la matière. Pour plus d'information, vous pouvez vous référer au texte intégral de la convention collective disponible en téléchargement au moment de votre achat. Niveau Echelon Coefficient Caractéristiques 1 : Personnel effectuant des travaux élémentaires Travaux d'exécution facile, immédiatement reproductibles après simple démonstration, sans mise en jeu de connaissance particulière. AB - Sans participation directe à la production. AB 100 Sans travail autonome sur machine de transformation du produit. 2 : Personnel effectuant des travaux simples Travaux sans difficulté particulière dont l'exécution requiert un temps d'adaptation minimum, par habitude ou apprentissage et selon des consignes fixant la nature du travail à réaliser. C 105 Sans incidence sur la qualité du produit Notamment par l'utilisation de machine de transformation prééglée et de manèment simple. D 110 Ou l'attention et l'intervention de l'opérateur sont nécessaires à l'obtention de la qualité requise du produit. 3 : Personnel effectuant de travaux combinés Travaux constitués par l'enchaînement de différents travaux simples selon un mode opératoire détaillé. E 115 Requérant des connaissances usuelles de calcul et de lecture. F 125 Nécessitant des connaissances techniques. G 135 Autonome dans le choix des meilleures solutions de réalisation. 4 : Personnel effectuant ou pouvant effectuer des travaux complexes Travaux mettant en application des connaissances professionnelles et requérant une pratique suffisante pour respecter les normes de qualité au besoin par un réglage continu sur la machine. H 150 Dont il définit le mode opératoire. I 170 Dans tous les domaines de sa spécialité ou ayant des effets sur la distribution du travail dans un atelier. J 200 Et délicats - supposent une parfaite maîtrise des données professionnelles ou associant diverses techniques parfaitement maîtrisées. Personnel administratif, technique et commercial (ACT) Niveau Echelon Coefficient Activité ACT 1 - 100 Personnel effectuant des tâches d'exécution évidente, sans mise en jeu de connaissances particulières, conformément à des procédures indiquées sans initiative de la part de l'intéressé. ACT 2 Personnel effectuant des tâches d'exécution simples, nécessitant une pratique ou une dextérité acquise. 1 110 Appliquant des procédures préétablies de caractère répétitif ou données cas par cas. 2 120 Pouvant ordonner ou répartir son travail en fonction des instructions reçues. ACT 3 Personnel effectuant des tâches diversifiées requérant un ensemble d'éléments ou de consignes techniques dont le traitement demande une pratique professionnelle ou peut faire l'objet d'une adaptation des connaissances acquises. 1 135 Mise en œuvre de procédures définies et combinées. 2 150 Mise en œuvre de procédures dont la réalisation nécessite réflexion, contrôle, recherche d'information. ACT 4 - 170 Personnel effectuant ou pouvant effectuer des tâches complexes spécifiques pour lesquelles en fonction de connaissances professionnelles acquises liées à l'utilisation de procédures, méthodes, organisation ou technique, il analyse et interprète les données ou informations transmises pour adapter le mode de réalisation. ACT 5 Personnel effectuant ou pouvant effectuer des tâches complexes pour lesquelles en fonction de ses connaissances professionnelles il détermine le mode de réalisation. 1 190 La réalisation des tâches influe sur la qualité des travaux auxquels le salarié concourt. 2 210 Sur l'efficacité de l'organisation interne. ACT 6 Personnel effectuant ou pouvant effectuer des tâches ou des travaux d'un niveau professionnel élevé avec par formation exigeant des connaissances techniques approfondies ou reconnue par une expérience significative antérieure ; 1 240 Ces tâches ou travaux de par leur incidence supposent de la part de l'intéressé le choix des actions nécessaires pour remplir les objectifs déterminés. 2 270 Elaborer des propositions de modifications des méthodes, procédés et moyens pour améliorer les objectifs donnés. ACT 7 Personnel disposant d'une autonomie et d'un pouvoir de conception et de décision dans le cadre de ses fonctions. 1 320 Assister la direction ou un cadre pour élaborer les programmes d'action administrative, commerciale ou technique. 2 370 Assurer l'élaboration et la mise en œuvre de son programme d'action administrative, commerciale ou technique. Agent de maîtrise Niveau Echelon Coefficient Activité AM I - 190 Organiser les travaux et y participer si nécessaire. Veiller à l'exécution de ces travaux dans le respect des normes d'usage. S'assurer du respect des consignes de sécurité. Autorité pour faire appliquer les règles d'organisation interne. AM II Organiser les travaux et y participer si nécessaire. 1 230 Prendre des initiatives et apporter les modifications ponctuelles sur l'organisation de son équipe sur les interventions nécessaires à la réalisation du produit aux normes et qualité exigées. 2 270 Apporter une assistance technique et décider des modifications techniques nécessaires à l'obtention du produit aux normes et qualités exigées. AM III Autonomie et/ou pouvoir de décision sur le personnel dirigé dans le cadre de ses fonctions. 1 320 Assister la direction ou un cadre pour élaborer les programmes de production. 2 370 Assurer la gestion des programmes de production et leur exploitation à l'aide des moyens mis à sa disposition. Cadres Niveau Coefficient Activité C1 280 Issu d'un enseignement supérieur technique, scientifique, commercial ou équivalent, pendant les 2 années de probation dans l'entreprise qui suivent l'obtention du diplôme. C2 360 Responsable de l'organisation des actions, travaux ou réalisations dans un secteur déterminé ou une fonction précise ou Personnel titulaire d'une expérience professionnelle confirmée et ayant suivi avec succès, avec l'accord de l'entreprise, un stage ou une formation d'approfondissement, de perfectionnement ou de recyclage pour avoir en charge la responsabilité d'un secteur déterminée ou d'une fonction précise. C3 420 Responsable d'unité de production ou d'un établissement de moins de 50 salariés et ayant les prérogatives d'un chef d'établissement. C4 460 Responsable d'un service ou d'une fonction nécessitant la coordination d'autres secteurs ou dont l'activité détermine les actions ou objectifs d'autres services, fonctions ou secteurs, et ayant reçu une délégation de pouvoir clairement définie. C5 480 Responsable de la coordination de plusieurs secteurs ou services, analysant leurs résultats et participant à l'élaboration des plans généraux. C6 510 Responsable d'unité de production ou d'un établissement d'au moins 50 salariés et ayant les prérogatives d'un chef d'établissement. C7 550 Assurer l'élaboration et la mise en œuvre des plans et budgets généraux de l'entreprise. C8 600 Assurer la direction de l'entreprise. Pour plus d'information, vous pouvez vous référer au texte intégral de la convention collective disponible en téléchargement au moment de votre achat. Parmi les conventions collectives s'appliquant dans un secteur d'activité proche, vous pourrez notamment : Pourquoi cette convention collective n'est-elle pas gratuite ? Cette convention collective n'est pas gratuite car elle présente d'une part une mise en page adaptée afin d'en faciliter la lecture, contrairement aux textes bruts pouvant être trouvés sur Legifrance. D'autre part, nos juristes qualifiés effectuent une veille juridique permanente afin de vous présenter la version la plus à jour de chaque convention collective. Elle peut également comprendre une synthèse regroupant l'ensemble des points essentiels abordés, pour ainsi retrouver les informations susceptibles de vous intéresser d'un coup d'œil. Nous vous offrons la personnalisation de votre couverture ! Nous vous offrons la personnalisation de votre couverture ! La consultation de la convention par les salariés doit être libre et sans jugement. Cette personnalisation véhicule une image d'implication de la part de l'entreprise concernant les droits des salariés. Contactez notre service commercial pour connaître nos prix : Contactez notre service commercial pour connaître nos prix : Ou visitez notre page dédiée : Livre Bois et scierie prix préférrés Version PDF Synthèse + Texte intégral Téléchargement instantané après paiement Garantie à jour au 21 mai 2025 comprenant les tous derniers textes en application Plusieurs index cliquables facilitant la navigation (index chronologique, thématique, alphabétique) Recherche par mot-clés 2,00 € TTC 1,90 € HT En savoir plus ? Version Livre Livre + PDF Livre plastifié au format A5 (21 x 14,8 cm) Garantie à jour au 21 mai 2025 comprenant les tous derniers textes en application Expédition en 24/48h maximum (jours ouvrés) Répond à l'obligation de l'employeur de mise à disposition des salariés 19,94 € TTC 18,90 € HT Livraison estimée : Mar. 27 Mai Le droit du travail impose aux professionnels de détenir un exemplaire à jour de la convention collective. Notre abonnement répond à cette obligation en vous mettant à disposition votre CCN à jour en permanence, vous êtes ainsi en conformité en cas de contrôle de l'inspection du travail ou de l'URSSAF. L'accès illimité comprend : Le téléchargement de votre convention collective continuellement à jour au format PDF en illimité depuis votre compte client (format PDF accepté en cas de contrôle, à condition que celui-ci soit à jour). Les alertes par e-mail en cas de mise à jour de votre texte (avec récapitulatif des nouveautés). L'accès aux synthèses de mises à jour rédigées en interne par nos juristes. Le livre de votre convention collective offert.